

# PLAN FIXANT LA LIMITE DES CONSTRUCTIONS



Échelle 1 : 500

Mai 2023

Enquête publique complémentaire


Approuvé par la Municipalité	Soumis à l'enquête publique complémentaire
dans sa séance du :	du :
Le Syndic :	Le Syndic :
La Secrétaire :	La Secrétaire :
Adopté par le Conseil général	Approuvé par le Département compétent
dans sa séance du :	Lausanne, le :
Le Président :	La Cheffe du département :
La Secrétaire :	
	Entré en vigueur le :



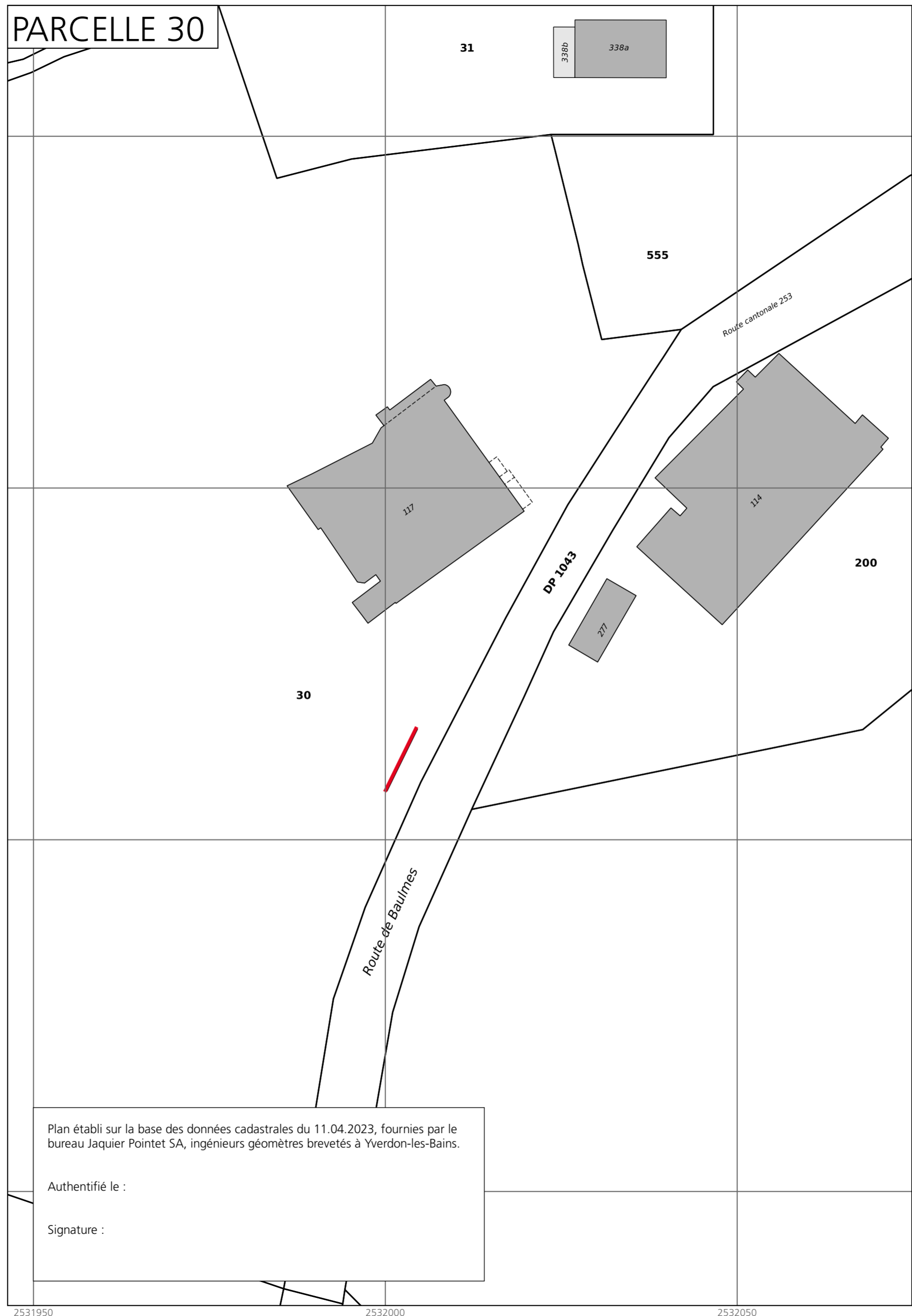
Jaquier Pointet SA  
Géomètres brevetés  
Rue des Pêcheurs 7  
Case postale  
1401 Yverdon-les-Bains  
024 424 60 70  
info@japo.ch  
www.japo.ch

## LÉGENDE

### LIMITE DES CONSTRUCTIONS

 Limite des constructions nouvelle

## PARCELLE 30



Plan établi sur la base des données cadastrales du 11.04.2023, fournies par le bureau Jaquier Pointet SA, ingénieurs géomètres brevetés à Yverdon-les-Bains.

Authentifié le :

Signature :

## PARCELLE 125



2531950

2532000

2532050

2532050

2532100

2532150